



## REGLEMENT DES PRIX 2021

### 1. PRIX

La Société suisse de gastroentérologie (SSG/SGG), la Société suisse de chirurgie viscérale (SSCV/SGVC) et la Swiss Association for the Study of the Liver (SASL) décernent, à l'occasion du Congrès annuel 2021, les prix les suivants:

#### 1.1 Prix en gastroentérologie

Le **prix en gastroentérologie** est décerné pour un travail original dans le domaine de la gastroentérologie. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente ou alors des travaux acceptés pour publication à la date limite de soumission (**31.05.2021**). Le prix est uniquement décerné à des chercheurs dont les résultats de recherche ont été obtenus principalement en Suisse. Dans le cas d'études multicentriques, la coordination doit être assurée depuis la Suisse et le protocole doit avoir été élaboré ici. **Le prix est offert par la Société Suisse de Gastroentérologie. La somme est de CHF 10'000.-.**

#### 1.2 Prix en hépatologie

Le **prix en hépatologie** est décerné pour un travail original dans le domaine de l'hépatologie. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente ou alors des travaux acceptés pour publication à la date limite de soumission (**31.05.2021**). Le prix est uniquement destiné à des chercheurs dont les résultats de recherche ont été obtenus principalement en Suisse. Dans le cas d'études multicentriques, la coordination doit être assurée depuis la Suisse et le protocole doit avoir été élaboré ici. **Le prix est offert par la Swiss Association for the Study of the Liver. La somme est de CHF 10'000.-.**

#### 1.3 Prix de chirurgie

Le **prix de chirurgie** est décerné pour un travail original dans le domaine de la chirurgie viscérale. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente ou alors des travaux acceptés pour publication à la date limite de soumission (**31.05.2021**). Le prix est uniquement destiné à des chercheurs dont les résultats de recherche ont été obtenus principalement en Suisse. Dans le cas d'études multicentriques, la coordination doit être assurée depuis la Suisse et le protocole doit avoir été élaboré ici. **Le prix est offert par la Société Suisse de Chirurgie Viscérale. La somme est de CHF 5'000.00.-.**

#### 1.4 Prix d'encouragement de la recherche

Jusqu'à 4 prix d'encouragement de la recherche sont remis à de jeunes collègues de moins de 35 ans pour des projets prometteurs dans les domaines de la gastroentérologie, de l'hépatologie et de la chirurgie viscérale.

Ce prix ne peut être décerné qu'une seule fois à la même personne

En cas de candidature à l'un de ces prix, les documents suivants sont demandés:

- une courte description de l'activité scientifique exercée jusqu'ici et du projet de recherche prévu (2 pages A4 au maximum)
- un curriculum vitae avec une liste des publications.

**Les prix d'encouragement de la recherche sont offerts par la SGGSSG, par la SSCV et par la SASL. La somme des prix est de CHF 5000.-.**

#### 1.5. Prix poster

3 **prix poster** (abonnements) sont offerts par l'entreprise S. Karger.

## 2. COMMISSION DES PRIX

La Commission des prix est identique à la Commission scientifique de la SSG/SGG. Elle se compose du responsable de la Commission scientifique et au maximum de 5 - 8 autres membres de la SSG/SGG, de la SSCV/SGVC et de la SASL (cf. statuts SSG/SGG, art. 14). Le Président du Congrès peut faire appel à des experts externes.

Les tâches de cette commission sont les suivantes:

- publier les prix correctement et dans les délais;
- respecter le Règlement des prix lors de la distribution annuelle des prix;
- siéger en tant que jury pour les demandes de prix (en cas d'égalité des voix, c'est au responsable de la Commission des prix que revient la décision);
- publier les noms des lauréats dans les revues médicales suisses les plus importantes ainsi que sur le site du Congrès <http://www.sgg-sgvc-congress.ch/>.

## 3. DISPOSITIONS D'EXECUTION POUR LES POINTS 1.1 – 1.4

- 3.1 Les demandes sont à adresser en ligne via <http://www.sgg-sgvc-congress.ch/> jusqu'au **31 mai 2021**.
- 3.2 Des travaux d'un même auteur n'entrent en considération que pour un seul prix.
- 3.3 Toute demande de prix doit être accompagnée d'un CV et d'une liste de publications.
- 3.4 Pour un prix d'encouragement de la recherche, une courte description de l'activité scientifique exercée jusqu'ici et du projet de recherche prévu (2 pages au maximum) doit être jointe à la candidature.
- 3.5 Les travaux présentés pour un prix, qui ont été envoyés pour publication mais pas encore publiés, ne sont évalués que s'ils sont accompagnés d'une attestation écrite du journal confirmant leur acceptation pour publication dans ledit journal. Leur acceptation ne doit pas avoir eu lieu plus tard que la date limite de soumission (**31.05.2021**).
- 3.6 Les demandes de prix sans les documents exigés ne seront pas évaluées.
- 3.7 Si une seule demande par prix est envoyée et que sa qualité est jugée insuffisante sur le plan scientifique, la Commission des prix est autorisée à ne pas décerner le prix.

#### **4. PROCESSUS DE REVUE POUR LES POINTS 1.1 – 1.4**

- 4.1 Les demandes de prix sont évaluées et commentées de manière standardisée par les membres de la Commission des prix.
- 4.2 La commission finalisera la remise des prix sur la base de l'évaluation initiale en question.
- 4.3. Les membres de la Commission des prix n'évalueront pas les demandes de prix de leur propre groupe de travail.
- 4.4 Les membres de la Commission des prix se récusent lors de demandes de prix provenant de leur propre groupe de travail ou clinique.
- 4.5 La prise de décision se base sur la pertinence scientifique.
- 4.6 Les avis et les critères de la prise de décision sont secrets.
- 4.7 Il n'existe aucun moyen de droit contre la décision d'attribution du prix.

#### **5. PROCESSUS DE REVUE POUR LE POINT 1.5**

- 5.1 Les posters seront évalués pendant le congrès par une commission désignée par le président du congrès.

#### **6. REMISE DES PRIX (vaut pour tous les prix)**

Les prix seront décernés lors de la soirée de gala du **09 septembre 2021, à l'Hôtel Victoria-Jungfrau Interlaken**. Les lauréats devraient être présents.

#### **7. Règlement pour l'évaluation des résumés**

- 7.1 Les résumés doivent être remis sous forme électronique pour le 31.5.2021 à 24h00.
- 7.2 Le président du congrès SSG/SSCV/SASL, éventuellement avec l'aide du comité scientifique, soumet les résumés à des experts compétents. Chaque résumé doit être revu par au moins 3 experts.
- 7.3 Les experts doivent évaluer tous les résumés qui leur sont soumis. Ils ne peuvent pas évaluer les résumés provenant de leur propre groupe de travail ou clinique. Si un résumé fait l'objet de moins de 3 avis, on fait appel à un expert supplémentaire pour le groupe correspondant de résumés.
- 7.4 La décision relative aux résumés qui seront présentés sous forme de présentation ou de poster revient au comité scientifique. La décision finale est prise par le président du congrès ou les représentants de la SSG, de la SSCV et de la SASL.
- 7.5 Des résumés peuvent être refusés sans indication de motif.
- 7.6 Les avis et les critères de la prise de décision sont secrets.

Peter Bauerfeind, Jean-Louis Frossard, co-présidents du Congrès, janvier 2021